

E X T R A I T
du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CUISERY

DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	CANTON
Saône et Loire	Louhans	Cuiseaux

Séance du 15 Mai 2024 – Convocation du 7 Mai 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Cuisery, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA, Maire

Présents : Mmes LACROIX-MFOUARA Béatrice – PRABEL Marie-Line - CHALOT Jany – MASSKOURI Kaltoume - CAZIER Isabelle

MM DELONG Franck – VASSAUX Jean-Jacques - VION Pierre – BERTHET Daniel - BOILLET Stéphane – ANDRE Daniel – MARICHY Jean-Paul - VIALET Eric – PINDADO Nicolas - BAUDIN Clément

Absentes excusées : Nathalie SERGENT (a donné pouvoir à Jean Paul MARICHY) – Pascale DAUVERGNE (a donné pouvoir à Jany CHALOT) – Isabelle PIRAT – Patricia POUX

Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	15
Votants	17

Secrétaire de séance : Jany CHALOT

N° 47-2024

OBJET de LA DELIBERATION : Lotissement Chemin du Port – Prix de vente des terrains

Madame le Maire rappelle les différentes délibérations pour la réalisation d'un lotissement communal Chemin du Port. Ce programme fait l'objet du permis d'aménager n°0711582250001. Madame le Maire rappelle les coûts de travaux pour ce lotissement et l'enveloppe budgétaire qui y est ainsi consacrée. Les travaux démarrent et il convient de fixer le prix de vente des terrains par lots.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain, la Commune a signé une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire et la Communauté de Communes Terres de Bresse. Le programme du nouveau lotissement permet d'activer un levier pour attirer les primo-accédants jeunes ménages et/ou ménages avec jeunes enfants. L'objectif est d'intérêt général de revitalisation de la commune par une augmentation et un rajeunissement de la population sédentaire.

Le Conseil Municipal, au vu de ces différents éléments, s'accorde pour fixer les prix de vente à :

- 45 € HT le m2 pour les couples primo-accédants dont au moins un des conjoints a 35 ans et/ou ayant un enfant de moins de 6 ans au jour du dépôt de la demande,
- 60 € HT le m2 pour les autres demandeurs

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU les délibérations du Conseil Municipal concernant la réalisation d'un Lotissement communal Chemin du Port,
- VU la délibération du 24 janvier 2023 approuvant l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et la convention correspondante avec l'Etat,
- VU l'arrêté de permis d'aménager n° 0711582250001,
- DECIDE de fixer le prix de vente des lots de la manière suivante et suivant l'état en annexe :
 - 45 € HT le m2 pour les couples primo-accédants dont au moins un des conjoints a moins de 35 ans et/ou ayant un enfant de moins de 6 ans au jour du dépôt de la demande (15 voix pour et 2 abstentions)

E X T R A I T
du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CUISERY

- 60 € HT le m² pour les autres demandeurs (14 voix pour et 3 abstentions)
- AUTORISE Madame le Maire à lancer la commercialisation des lots, suivant l'avancement des travaux du programme,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les promesses de vente et les actes notariés correspondants,
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.

Pour expédition certifiée conforme,
Le 16 Mai 2024
Le Maire,
Béatrice LACROIX-MFOUARA

